



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2024, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 20-4047-5 | Numéro de version: | 10.00 |
| Date de révision: | 18/09/2024 | Annule et remplace la version du : | 26/01/2024 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotchcast™ Electrical Resin 281 Part B

Numéros d'identification de produit

80-6116-2517-1

7100150607

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Electrique

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: bnl-productsafety@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 4 - aquat. Chron. 4; H413

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Ingrédients :

| Ingrédient | Numéro CAS | EC No. | % par poids |
|---|------------|-----------|-------------|
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | 26544-38-7 | 247-781-6 | 20 - 35 |

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|------|---|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

| | |
|-------|---------------------------------|
| P261A | Eviter de respirer les vapeurs. |
| P280E | Porter des gants de protection. |

Intervention ::

| | |
|--------------------|--|
| P304 + P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P333 + P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P342 + P311 | En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |

33% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.
33% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie cutanée inconnue.

Contient 33% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|---------|---|
| Talc | (N° CAS) 14807-96-6 (N° CE) 238-877-9 | 30 - 45 | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle |
| Polymère de l'huile de ricin-anhydride maléïque | (N° CAS) 68308-83-8 (N° CE) 500-202-3 | 20 - 35 | Substance non classée comme dangereuse |
| Dihydro-3-(tétrapropényle)furane-2,5-dione | (N° CAS) 26544-38-7 (N° CE) 247-781-6 (N° REACH) 01-2119979080-37 | 20 - 35 | Tox. aquatique chronique 4, H413 Tox. aiguë 4, H332 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyle)phénol | (N° CAS) 90-72-2 (N° CE) 202-013-9 (N° REACH) 01-2119560597-27 | < 2 | Tox. aiguë 4, H302 Corr. cutanée 1C, H314 Lésions oculaires 1, H318 |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Réaction allergique respiratoire (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|---------------------|------------------------|
| Monoxyde de carbone | Pendant la combustion. |
| Dioxyde de carbone | Pendant la combustion. |

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Eviter de respirer les

poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Pas d'exigences spécifiques concernant le stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|------------|------------|---------------|-------------------------|-------------------------------|
| Talc | 14807-96-6 | OELs Belgique | VLEP (8 heures):2 mg/m3 | |

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d'exposition
/

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

| Ingrédient | Produit de dégradation | Population | Type d'exposition humaine | DNEL |
|---------------------------------------|------------------------|------------|--|------------|
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | | Employé | Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques | 0,31 mg/m3 |

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

| Ingrédient | Produit de dégradation | Compartiment | PNEC |
|---------------------------------------|------------------------|--------------------------------------|-------------|
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | | Eau | 0,084 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | | Rejets intermittants dans l'eau | 0,84 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | | Eau de mer | 0,0084 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | | Usine de traitement des eaux d'égout | 0,2 mg/l |

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-----------------|----------------------------|-----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

| | |
|-----------------------|---------|
| Etat physique: | Liquide |
|-----------------------|---------|

| | |
|---|---|
| Couleur | Chamois |
| Odeur | Douce d'anhydride maléique |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | >= 177,2 °C |
| Inflammabilité | Non applicable. |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point d'éclair: | > 176,7 °C [Méthode de test: Tagliabue Coupe fermée] |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique | 19 259 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | Nulle |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | < 186 158,4 Pa [Conditions:(à 55°C)] |
| Densité | 1,35 g/ml |
| Densité relative | 1,35 [Réf. Standard :Eau = 1] |
| Densité de vapeur relative | <i>Non applicable.</i> |
| Caractéristiques des particules | <i>Non applicable.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|--------------------------------------|---|
| Densité vrac | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Composés Organiques Volatils | 0 g/l [Conditions:Parties A et B mélangées] |
| Taux d'évaporation: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Masse moléculaire: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Teneur en matières volatiles: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de ramollissement: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
|------------------|------------------|

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire.

Contact avec la peau:

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouffures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---|--|------------|---|
| Produit | Cutané | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Talc | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Talc | Ingestion | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | Cutané | Lapin | LD50 6 200 mg/kg |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 1,2 mg/l |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | Ingestion | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Cutané | Rat | LD50 1 280 mg/kg |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Ingestion | Rat | LD50 1 000 mg/kg |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|---------------------------------|
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | Lapin | Moyennement irritant |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Lapin | Corrosif |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|---------------------------------|
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | Lapin | Irritant modéré |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Lapin | Corrosif |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|---------------|---------------|
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | Humain | Sensibilisant |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Cochon d'Inde | Non-classifié |

Sensibilisation des voies respiratoires

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|-----------------------|---------------|
| Talc | Humain | Non-classifié |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | Composants similaires | Sensibilisant |

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|---|----------|--------------|
| Talc | In vitro | Non mutagène |
| Talc | In vivo | Non mutagène |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | In vitro | Non mutagène |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | In vitro | Non mutagène |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|------|------------|------------|---|
| Talc | Inhalation | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---------------------------------------|-----------|--|------------|----------------------|------------------------|
| Talc | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 1 600 mg/kg | Pendant l'organogénèse |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 150 mg/kg/jour | 2 génération |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 50 mg/kg/jour | 2 génération |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Lapin | NOAEL 15 mg/kg/jour | Pendant la grossesse |

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---|------------|------------------------------------|---|----------------------------------|----------------------|--------------------|
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Composants similaires | NOAEL Non disponible | |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---------------------------------------|------------|---|--|------------|----------------------------|----------------------------|
| Talc | Inhalation | pneumoconiosis | Une exposition répétée et prolongée à de grandes quantités de poussière de talc peut provoquer des lésions pulmonaires | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Talc | Inhalation | Fibrose pulmonaire Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 18 mg/m ³ | 113 semaines |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Cutané | la peau | Non-classifié | Rat | NOAEL 25 mg/kg/jour | 4 semaines |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Cutané | Foie Système nerveux Système auditif système hématopoïétique des yeux | Non-classifié | Rat | NOAEL 125 mg/kg/jour | 4 semaines |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Ingestion | Coeur Système endocrinien système hématopoïétique Foie muscles Système nerveux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire système vasculaire Système auditif la peau tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système immunitaire des yeux | Non-classifié | Rat | NOAEL 150 mg/kg/jour | 90 jours |

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|---|------------|--------------------|---|------------|------------------|---------------|
| Talc | 14807-96-6 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Polymère de l'huile de ricin-anhydride maléïque | 68308-83-8 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | 26544-38-7 | Boue activée | Expérimental | 3 heures | EC50 | 800 mg/l |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | 26544-38-7 | Algues vertes | Expérimental | 96 heures | ErC50 | 110 mg/l |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | 26544-38-7 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | 26544-38-7 | Puce d'eau | Produit d'hydrolyse | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | 26544-38-7 | Algues vertes | Expérimental | 96 heures | NOEC | 33 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | N/A | Expérimental | 96 heures | LC50 | 718 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | Carpe commune | Expérimental | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | 46,7 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 6,44 mg/l |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|------------|--|----------|--------------|---------------|-----------|
| Talc | 14807-96-6 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Polymère de l'huile de ricin-anhydride maléïque | 68308-83-8 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Dihydro-3- | 26544-38-7 | Expérimental | 28 jours | Demande | 9.9 %BOD/Th | OCDE 301D |

| | | | | | | |
|---|------------|-----------------------------|----------|-------------------------------|--------------------|-------------------------------------|
| (tétrapropényl)furane-2,5-dione | | Biodégradation | | biologique en oxygène | OD | |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | 26544-38-7 | Expérimental Hydrolyse | | Demi-vie hydrolytique | 22 minutes (t 1/2) | OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 4 %BOD/ThO D | OCDE 301D |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|------------|---|-------|---|---------------|----------------------------------|
| Talc | 14807-96-6 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Polymère de l'huile de ricin-anhydride maléïque | 68308-83-8 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | 26544-38-7 | Expérimental Bioconcentration | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | ≥4.39 | OECD 107 log Kow shake flask mtd |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | Expérimental Bioconcentration | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | -0.66 | 830.7550 Part.Coef Shake Flask |

12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|------------|-----------------------------------|--------------|---------------|---|
| Dihydro-3-(tétrapropényl)furane-2,5-dione | 26544-38-7 | Expérimental Mobilité dans le sol | Koc | 825 l/kg | OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots |

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation

respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

- 08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
- 20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|---|---|---|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de ségrégation IMDG | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

| | |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

Raison de la révision:

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été ajoutée.

Section 8: Contrôles techniques appropriées (Information) - L'information a été modifiée.

Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été modifiée.

Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.

Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.

Section 9: Odeur - L'information a été modifiée.

Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

Annexe

| Titre | |
|--|--|
| Identification de la substance | 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol; EC No. 202-013-9; Numéro CAS 90-72-2; |
| Nom du scénario d'exposition | Mélange industriel et Application |
| étape du cycle de vie | Utiliser dans des sites industriels |
| activités participatives | PROC 05 -Mélange dans des processus par lots PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 06d -Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article) |
| Processus, les tâches et les activités couvertes | Application of product with a roller or brush. Application du produit avec un pistolet applicateur Préparation ou mélange de matériaux solides ou liquides. Transferts avec contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage . Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage. |
| 21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques | |
| Conditions d'exploitation | État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 220 jours / an; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale; Utilisation en extérieur; Température de traitement: <= 40 Degré Celsius; Tâche : Matériau de transfert; Durée d'utilisation: 4 heures / jour; |
| Mesures de la gestion du risque | Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Non nécessaire; Environnemental Non nécessaire; ; Les mesures suivantes de la gestion du risque liées à la tâche s'appliquent en plus à celles listées ci-dessus: Tâche : Matériau de transfert; Santé humaine; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Face shield; Ventilation extractive locale; |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | Tâche : Mélange; Santé humaine; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Face shield; Ventilation extractive locale; |
| Mesures de gestion des déchets | Envoyer dans une station d'épuration municipale.; |
| 3. Prévision de l'exposition | |
| Prévision de l'exposition | Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. |

| | |
|--|--|
| Titre | |
| Identification de la substance | 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol; EC No. 202-013-9; Numéro CAS 90-72-2; |
| Nom du scénario d'exposition | Utilisation professionnelle d'adhésifs pour le collage de panneaux |
| étape du cycle de vie | Utiliser dans des sites industriels |
| activités participatives | PROC 05 -Mélange dans des processus par lots PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 08c -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) |
| Processus, les tâches et les activités couvertes | Application of product with a roller or brush. Application du produit avec un pistolet applicateur Préparation ou mélange de matériaux solides ou liquides. Transferts avec contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage . Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage. |
| 21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques | |
| Conditions d'exploitation | État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 220 jours / an; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale; Température de traitement: <= 40 Degré Celsius; Tâche : Matériau de transfert; A l'intérieur avec une ventilation générale renforcée; Durée d'utilisation: 4 heures / jour; |
| Mesures de la gestion du risque | Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Environnemental Usine municipale d'épuration; ; Les mesures suivantes de la gestion du risque liées à la tâche s'appliquent en plus à celles listées ci-dessus: Tâche : Matériau de transfert; Santé humaine; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Face shield; |

| | |
|---------------------------------------|--|
| | Tâche : Mélange; Santé humaine; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Face shield; Ventilation extractive locale; |
| Mesures de gestion des déchets | Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchets. Se référer à la section 13 de cette FDS. |
| 3. Prévision de l'exposition | |
| Prévision de l'exposition | Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. |

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>